

**DÉLIBÉRATION N°2022-23\_083**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 23 mai 2023**

**3- Affaires financières**

**Point n° 3.4 « Dispositif d'apprentissage des langues en auto-formation »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 27  Pour : 25 Contre : 2
---	--

**VU** l'article L.123-3 du code de l'éducation ;

**Descriptif précis**

Dans le cadre de la politique d'ouverture et de l'apprentissage des langues au sein de l'établissement, il est proposé de donner accès aux étudiants et aux personnels à un dispositif d'apprentissage ou de découverte de langues en autonomie. En effet, le SUP-FC dans le cadre de l'enseignement à distance, mais aussi dans le cadre des certifications, propose de façon coordonnée avec les formateurs et les enseignants en langue l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage. Celle-ci permet aux étudiants de mobiliser à leur rythme les 5 domaines de la pratique des langues qui sont la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale et pour finir le vocabulaire. Ce travail de coordination a permis d'obtenir des tarifs intéressants et ainsi de pouvoir proposer à l'ensemble de la communauté universitaire l'accès à la plateforme GlobalExam.

Les personnels et étudiants, qui ne bénéficient pas de cours de langue intégré dans leur cursus pour l'année en cours, pourront accéder à cette plateforme. Elle propose l'accès à l'apprentissage ou à la préparation de certifications (TOEIC, TOEFL, TCF, Linguaskill ...) pour 7 langues : allemand, anglais, espagnol, français, Italien, mandarin et portugais.

Pour permettre de couvrir les frais de gestion et les coûts de licence, le tarif annuel est fixé à 10 €. La personne pourra ainsi bénéficier d'un espace personnel et un suivi de progression dans son apprentissage pour l'ensemble de l'année universitaire. Ce dispositif a pour vocation d'être déployé pour la rentrée universitaire 2023.

En parallèle, les enseignants de langues pourront continuer dans le cadre de leur enseignement l'inscription gratuite de leurs étudiants dans la plateforme.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la mise en place de ce dispositif d'apprentissage des langues, en auto-formation au sein du SUP-FC de l'université.

Besançon, le 26 juin 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry CAMUS", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :  
néant

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*